#### République Française

\*\*\*\*
Département de l'Aube

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Les Noës-près-Troyes

\*\*\*\*\*
SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Nombi	Nombre de Membres									
Membres en exercice	Présents	Votants								
23	15	15								
		+ 5 pouvoirs								

Date de convocation 2 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, Maire.

AUMER, Pascale Présents: Anne-Marie CARDOT Elvedin CAUSEVIC, Rachid CHADID, Frédéric COGNON, Michel Jean-Michel LALLEMAND, DEBANA, Philippe LEMOINE, Nicolas MORIS, Maria PELOIS, NARDEAU, Didier PETITJEAN, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.

Absents: Séverine ANTOINE, Joëlle DIOT, Ly-Heang MOUMEN, Caroline ROUSSELET.

Représentés: Jean-Pierre ABEL à Pascale CARDOT, Sandro BOURSON à Frédéric COGNON, Véronique JORDY à Maria NARDEAU, Ringo MARAIS à Alain PONTAILLER, Eddy VAN DER LINDEN à Anabelle VALLOIS.

**Monsieur Elvedin CAUSEVIC** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs péri & extrascolaires au 06 01 2025

Nº de délibération : 2024\_12\_07

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	5	20	0	О	0

#### Marlène PETITJEAN, rapporteure,

#### **EXPOSE:**

- qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs à appliquer l'an prochain pour les services périscolaires et extrascolaires de la collectivité :
- que le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018, modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, facilite l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire en permettant une clarification du périmètre des accueils :
  - o périscolaire : accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école ;
  - extrascolaire : accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche ;
- que conformément aux prescriptions de la Convention d'Objectifs et de Financement liant la commune à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube et à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sud Champagne, la tarification de ces services est appliquée en rapport avec le quotient familial;
- que la commune est labellisée « plan mercredi » et qu'à ce titre elle reçoit une participation financière complémentaire « bonification planmercredi » de 0,95 cts par heure de présence pour les familles dont le quotient est inférieur ou égal à 900 ou implantés en Quartier Politique de la Ville (en 2023 : 9916 € - pas encore reçu pour 2024);
- que la commune est signataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF et qu'à ce titre elle bénéficie d'un bonus territoire (en 2024 : 7742,48 € pour le périscolaire et 3011,76 € pour l'extrascolaire ;
- que la commune priorise l'inscription des noyats et des enfants scolarisés au groupe scolaire Saint-Exupéry.

De plus, le versement de la bonification à la prestation de service, octroyé par la CAF et par la MSA est conditionné par la mise en œuvre d'une tarification modulée et encadrée garantissant l'accessibilité de toutes les familles et le maintien des recettes au gestionnaire.

La commission générale du 18 novembre 2024 a émis un avis favorable à une hausse de 4% (arrondis) pour les familles noyates et celles dont l'enfant fréquente la classe ULIS et de 6% (arrondis) pour les familles extérieures, applicables au 06 janvier 2025, ainsi qu'une hausse de 4% (arrondis) pour les Noyats comme pour les extérieurs sur les autres temps et services périscolaires.

Les tarifs applicables à compter du 06 janvier 2025 se présentent donc ainsi :

# I - PERISCOLAIRE (durant les périodes scolaires)

#### PERISCOLAIRE - FAMILLES NOYATES :

MERCREDI SANS REPAS (en euros)									
	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6			
Tranche QF	0 - 300	301- 500	501- 700	701- 900	901- 1100	> 1 101			
ESTIMATON COUT DE JOURNEE (encadrement, activités, fluides, temps de travail)	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70			
Prestation de Service Ordinaire (PSO) + plan mercredi	13,27								
(Versement par la CAF ou la MSA)		13,27	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27
Soit : 9h*0,95 € + 8h*0,59 € = 13,27€									
VILLE DES NOES Participation 2025	29,61	28,95	28,06	26,84	25,19	22,93			
FAMILLES NOYATES	1.00	2.49	2 27	4.50	6 24	0 50			
& ULIS Reste à charge 2025	1,82	2,48	3,37	4,59	6,24	8,50			
Variation 2024-2025 pour les familles	0,07	0,10	0,13	0,18	0,24	0,33			

MERCREDI AVEC REPAS (en euros)									
	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6			
Tranche QF	0 - 300	301- 500	501- 700	701- 900	901- 1100	> 1 101			
ESTIMATON COUT DE JOURNEE (encadrement, activités, fluides, temps de travail)	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70			
Prestation de Service Ordinaire (PSO) + plan mercredi									
(Versement par la CAF ou la MSA)	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27		
Soit: 9h*0,95 € + 8h*0,59 € = 13,27€									
+ repas (tarif 2025)	4,93	4,93	4,93	4,93	4,93	4,93			
VILLE DES NOES Participation 2025	33,28	32,16	30,64	28,57	25,42	21,97			
FAMILLES NOYATES & ULIS	3,08	4,20	5,72	7,79	10,94	14,39			
Reste à charge 2025	3,00	1/20	5/,2	7,73	20/54	2.,00			
Variation 2024-2025 pour les familles	0,12	0,16	0,22	0,30	0,42	0,55			

## PERISCOLAIRE - FAMILLES EXTERIEURES :

MERCREDI SANS REPAS (en euros)										
	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6				
Tranche QF	0 - 300	301- 500	501- 700	701- 900	901- 1100	> 1 101				
ESTIMATON COUT DE JOURNEE (encadrement, activités, fluides, temps de travail)	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70				
Prestation de Service Ordinaire (PSO) + plan mercredi		13,27 13,27		13,27	13,27	13,27				
(Versement par la CAF ou la MSA)	13,27		7 13,27							
Soit : 9h*0,95 € + 8h*0,59 € = 13,27€										
VILLE DES NOES Participation 2025	27,82	26,52	24,74	22,34	19,06	14,59				
FAMILLES										
EXTERIEURES	3,61	4,91	6,69	9,09	12,37	16,84				
Reste à charge 2025										
Variation 2024-2025 pour les familles	0,20	0,28	0,38	0,51	0,70	0,95				

MERCREDI AVEC REPAS (en euros)									
	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6			
Tranche QF	0 - 300	301- 500	501- 700	701- 900	901- 1100	> 1 101			
ESTIMATON COUT DE JOURNEE (encadrement, activités, fluides, temps de travail)	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70			
Prestation de Service Ordinaire (PSO) + plan mercredi									
(Versement par la CAF ou la MSA)	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27	13,27		
Soit : 9h*0,95 € + 8h*0,59 € = 13,27€									
+ repas (tarif 2025)	6,94	6,94	6,94	6,94	6,94	6,94			
VILLE DES NOES Participation 2025	32,41	29,83	27,43	24,13	19,67	13,59			
FAMILLES EXTERIEURES Reste à charge 2025	5,96	8,54	10,94	14,24	18,70	24,78			
Variation 2024-2025 pour les familles	0,34	0,48	0,62	0,81	1,06	1,40			

#### **AUTRES TEMPS OU SERVICES PERISCOLAIRES**

## **POUR TOUTES LES FAMILLES (Noyates & extérieures)**

TEMPS D'ACCUEIL	ENFANTS FREQUENTANT L'ESPACE ST-LOUP		20	RIFS 025 euros)	CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT		
POSSIBLES	Maternelie	Élémentaire	Codes 1, 2, 3	Codes 4, 5, 6	D'AVANCE A EFFECTUER A L'ESPACE ST-LOUP		
Accueil Matin (1h15) 7h30 - 08h45	o	UI	5.41	6,50			
				is et par fant			
Accueil Midi (0h30)			2,16	2,60	Payable à chaque période		
11h45 - 12h15	C	IUI		is et par fant	d'inscription pour les mois		
Accueil Soir (1h00)			4,33	5,20	compris entre		
16h30 - 17h30 (présence durant toute la séance)	OUI		par mois et par enfant		chaque période de vacances scolaires		
Accueil Soir (0h30) 17h30 - 18h			2,16	2,60			
(possibilité de ,12partir au cours de la demi-heure)		OUI	par mois et par enfant				
Etude surveillée			20,80	31,20			
16h30 - 17h30 (présence obligatoire durant toute la séance)		OUI par année sco et par enfai			Payable lors		
Accompagnement scolaire CE1-CM2			12,28	12,48	de la 1 <sup>ère</sup> inscription		
16h30 -18h (1h30) (présence obligatoire durant toute la séance)	ant /			ée scolaire enfant			
Retard			15,60	15,60			
aux heures de fermeture des écoles ou de	c	OUI	par retard signalé au-delà du 2 <sup>ème</sup> retard		Exclusion temporaire si récidive		

# II - EXTRASCOLAIRE (durant les vacances)

## **EXTRASCOLAIRE - FAMILLES NOYATES:**

JOURNEE VACANCES SANS REPAS (en euros)									
	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6			
Tranche QF	0 - 300	301- 500	501- 700	701- 900	901- 1100	> 1 101			
ESTIMATON COUT DE JOURNEE (encadrement, activités, fluides, temps de travail)	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70			
Prestation de Service Ordinaire (PSO) 8h de présence (Versement par la CAF ou la MSA)	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96			
VILLE DES NOES Participation 2025	35,88	35,11	34,17	33,05	31,39	29,14			
FAMILLES NOYATES & ULIS Reste à charge 2025	3,86	4,63	5,57	6,69	8,35	10,60			
Variation 2024-2025 pour les familles	0,15	0,18	0,21	0,26	0,32	0,41			

JOURNEE VACANCES AVEC REPAS (en euros)									
	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6			
Tranche QF	0 - 300	301- 500	501- 700	701- 900	901- 1100	> 1 101			
ESTIMATON COUT DE JOURNEE (encadrement, activités, fluides, temps de travail)	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70			
Prestation de Service Ordinaire (PSO) 8h de présence (Versement par la CAF ou la MSA)	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96			
+ repas (tarif 2025)	4,93	4,93	4,93	4,93	4,93	4,93			
VILLE DES NOES Participation 2025	39,54	38,44	36,91	34,86	32,42	29,14			
FAMILLES NOYATES & ULIS Reste à charge 2025	5,13	6,23	7,76	9,81	12,25	15,53			
Variation 2024-2025 pour les familles	0,20	0,24	0,30	0,38	0,47	0,60			

#### EXTRASCOLAIRE - FAMILLES EXTERIEURES :

JOURNEE VACANCES SANS REPAS (en euros)									
	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6			
Tranche QF	0 - 300	301- 500	501- 700	701- 900	901- 1100	> 1 101			
ESTIMATON COUT DE JOURNEE (encadrement, activités, fluides, temps de travail)	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70			
Prestation de Service Ordinaire (PSO) 8h de présence (Versement par la CAF ou la MSA)	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96			
VILLE DES NOES Participation 2025	33,99	32,71	30,94	28,55	25,26	20,79			
FAMILLES EXTERIEURES Reste à charge 2025	5,75	7,03	8,80	11,19	14,48	18,95			
Variation 2024-2025 pour les familles	0,33	0,40	0,50	0,63	0,82	1,07			

JOURNEE VACANCES AVEC REPAS (en euros)									
	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5	tarif 6			
Tranche QF	0 - 300	301- 500	501- 700	701- 900	901- 1100	> 1 101			
ESTIMATON COUT DE JOURNEE (encadrement, activités, fluides, temps de travail)	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70	44,70			
Prestation de Service Ordinaire (PSO) 8h de présence (Versement par la CAF ou la MSA)	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96	4,96			
+ repas (tarif 2025)	6,94	6,94	6,94	6,94	6,94	6,94			
VILLE DES NOES Participation 2025	40,61	36,03	33,62	30,35	25,87	20,77			
FAMILLES EXTERIEURES Reste à charge 2025	6,07	10,65	13,06	16,33	20,81	25,91			
Variation 2024-2025 pour les familles	0,45	0,60	0,74	0,92	1,18	1,47			

## **POUR TOUTES LES FAMILLES (Noyates & extérieures)**

#### SEJOURS, MINI-CAMPS

Base de facturation : 1 journée avec repas, multipliée par un coefficient (défini par délibération avant chaque séjour) en rapport avec le coût global du séjour organisé.

Après avis favorable de la commission générale du 18/11/2024 et,

#### Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

**D'ADOPTER** les tarifs des services péri et extrascolaires, à compter du 06 janvier 2025, tels qu'ils viennent de vous être présentés :

- hausse de 4% pour les familles noyates ;
- hausse de 6% pour les familles extérieures ;
- hausse de 4% pour toutes les familles uniquement pour les « autres temps et services périscolaires ».

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

**Philippe LEMOINE** 

